

ASSEMBLEE DE CORSE

—————

**DELIBERATION N° 15/203 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA CREATION D'UN BUS
« MEDIATHEQUE »**

—————

SEANCE DU 17 JUILLET 2015

L'An deux mille quinze et le dix-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, ORSINI Antoine, PAGNI Alexandra, RISTERUCCI Josette, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à M. VANNI Hyacinthe
M. CHAUBON Pierre à M. DOMINICI François
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FEDERICI Balthazar à M. MOSCONI François
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme PAGNI Alexandra
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GRIMALDI Stéphanie, LUCCIONI Jean-Baptiste, NATALI Anne-Marie, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, POLI Jean-Marie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

VU la motion déposée par M. Dominique BUCCHINI, au nom de « l'Assemblée des Enfants »,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que l'accès aux différentes œuvres artistiques (peintures, chants, instruments, sculptures...) n'est pas toujours facile pour tous (enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes malades, personnes des villages),

CONSIDERANT que l'accès à la culture artistique doit être possible pour tout le monde,

CONSIDERANT néanmoins qu'existent déjà des initiatives dans ce domaine dont il convient de dresser un état, afin que ce qui est décidé ci-dessous par l'Assemblée de Corse, s'inscrive en complémentarité avec celles-ci,

CONSIDERANT la demande énoncée par l'Assemblée des Enfants,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE en collaboration avec les Conseils Départementaux de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser l'accès aux arts avec la création d'un bus « médiathèque » qui se déplacerait partout (villages, villes..).

Ce bus proposerait des écoutes, des films, un accès internet, un système de location de livres, gratuitement ».

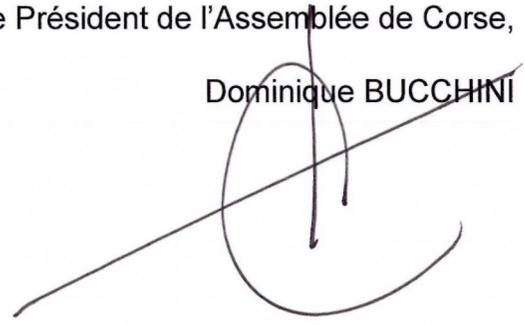
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 17 juillet 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI



2015 / 3811

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 15/203 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT

Objet de l'acte : **ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA CREATION D'UN BUS
"MEDIATHEQUE"**

.....

Date de décision: **17/07/2015**

Date de réception de l'accusé **23/07/2015**

de réception :

.....

Numéro de l'acte : **15_203**

Identifiant unique de l'acte : **02A-232000018-20150717-15_203-DE**

.....

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **9 .4**

Autres domaines de competences

Voeux et motions

Date de la version de la **16/04/2009**

classification :

.....

Nom du fichier : **DELIBERATION N° 2015-203 AC.doc (02A-232000018-20150717-
15_203-DE-1-1_1.pdf)**